

CONSTITUTION ET PRESERVATION DE PATRIMOINE

En tant que **médecin omnipraticien**, notre courtier partenaire a une vision complète et une connaissance pointue des diverses possibilités d'assurances décès, épargne et placements. Il vous permettra de profiter au mieux des possibilités de déduction et de réduction fiscale ou des avantages octroyés par l'INAMI aux médecins conventionnés. La matière des assurances « pension » est complexe et fortement réglementée. L'offre aux médecins est large et spécifique. Des spécialistes vous aideront à voir clair dans ce « grand puzzle » où se mêlent les avantages sociaux, la pension complémentaire libre pour indépendants, l'assurance de groupe, l'épargne à long terme, l'épargne pension, ou encore les déductions hypothécaires.

En cas d'investissement immobilier, vous vous verrez proposer les solutions optimales en fonction de votre situation particulière.

En fin de carrière, ou en cas d'héritage, la question de la saine gestion patrimoniale ou successorale se pose. Des solutions « sur mesure » auprès de Compagnies sélectionnées en Belgique ou à l'étranger vous sont offertes.

En plus de l'**étude personnalisée** de votre dossier, votre qualité de membre du **GBO** vous permettra de bénéficier de **frais réduits**.

CONTACTS

Pour une demande de renseignement, une offre ou une souscription, rendez-vous sur notre site <http://www.le-gbo.be/> rubrique « **Assurances** » ou surfez sur l'espace qui vous est réservé sur www.grassavoie.be, rubrique « **Fédérations professionnelles** ».

Si vous désirez un contact personnalisé,

Valéry Safarian
Account Manager
Tél. 02/481.19.30 – Fax. 02/481.18.59
Gsm : 0478/33.56.54
E-mail : valery.safarian@grassavoie.be

Fruit d'une collaboration étroite de près de 15 ans, le programme d'assurance proposé vous permet d'être couverts par des **garanties plus larges** pour un **prix sans concurrence**. Nous sommes heureux de contribuer à alléger votre budget « **Assurances** ».

Programme d'Assurances du GBO

PROTECTION DE LA RESPONSABILITE

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale

- Par l'intermédiaire de son courtier, **GRAS SAVOYE BELGIUM**, le **GBO** vous donne accès à des solutions sur mesure en fonction de votre situation. Que ce soit pour un contrat R.C. Médicale « individuel » ou « groupe », vous bénéficiez des conseils avisés d'une équipe d'experts ayant une longue expérience en la matière.



Assurance Protection Juridique

- Cette assurance a pour objet de transférer à charge de l'assureur les débours occasionnés par une action amiable ou judiciaire, en tant que demandeur ou défendeur, dans le cadre de litiges relevant de la couverture d'assurance et mentionnés ci-après :



Garanties

Plafonds d'intervention

Recours civil :	37.184 €
Défense pénale :	37.184 €
Défense civile :	37.184 €
Insolvabilité des tiers :	12.394 €
Caution pénale :	12.394 €
Travail et Social :	6.197 €
Contrats généraux :	6.197 €
Après Incendie :	12.394 €
Assistance Location :	6.197 €
Droit fiscal :	6.197 €
Défense disciplinaire :	6.197 €
Droit administratif :	6.197 €
La Cour Européenne :	6.197 €

- Le **GBO** a négocié pour ses membres des exclusivités, des garanties plus larges, le tout pour une prime inférieure au marché.

Assurance Individuelle Accidents

- Il s'agit de couvrir les conséquences pécuniaires d'un accident (comme par exemple les accidents de la circulation, les accidents sportifs, les accidents ménagers, les accidents de la vie professionnelle ou de la vie privée...).
- Les risques concernés sont : le décès, l'invalidité permanente, l'incapacité temporaire, les frais médicaux, la défense en justice (recours contre le tiers responsable).



Les principales lignes de force de la convention sont entre autres :

un tarif largement inférieur par rapport au marché, une très large définition du concept accident, peu d'exclusions, principe « Tout ce qui n'est pas expressément exclu est couvert. », un barème d'indemnisation spécial **GBO**.

Assurance Revenu Garanti

- Principe : l'assureur verse une indemnité consistant en une rente annuelle payable par fractions mensuelles au médecin qui subit une invalidité causée par une maladie ou un accident de la vie professionnelle ou de la vie privée. L'assurance du **GBO** couvre tous les cas de figure (invalidité temporaire et permanente, partielle et totale) pour un tarif réduit.
- Le médecin tant indépendant qu'appointé qui a souscrit ce contrat à titre personnel, peut déduire la prime à **100 %** pour autant qu'il justifie de ses charges professionnelles.



Assurance « Soins de Santé » en cas d'hospitalisation

L'assurance « **Hospitalisation** » du **GBO** propose une couverture « **full options** » au médecin et aux membres de sa famille : hospitalisation, accouchements, pré et post hospitalisation (2 mois – 6 mois), maladies graves, assistance, assurcard avec système du tiers payant en Belgique,...

Des conditions spéciales améliorent encore les meilleures conditions du marché. Par ailleurs l'adhésion automatique sans formalités médicales rend la gestion des transferts simple et efficace.

Le tarif fait apparaître des différentiels sensibles par rapport aux formules classiques individuelles.



Tous Risques Matériel Médical et Informatique

- La garantie « Tous Risques » s'applique aux objets assurés dont vous êtes propriétaire, locataire ou utilisateur et couvre tout dommage ayant un caractère imprévisible et soudain : chute, collision, introduction d'un corps étranger ou d'une substance étrangère, dégâts des eaux, vol ou tentative de vol qualifié, risque électrique d'origine externe, grèves, émeutes, incendie, foudre, explosion, ...
- Il vous est aussi possible de couvrir votre matériel portable dans le monde entier ou des matériels spécifiques et onéreux comme les sondes ou les lampes. Le tarif offert aux membres du **GBO** leur permettra ici aussi d'alléger leur budget « Assurances ».



Multi Risques Habitation – Incendie et Vol

- Que ce soit pour votre habitation privée ou votre cabinet, pour le bâtiment ou le contenu, vous avez accès aux meilleurs produits du marché à des tarifs particulièrement concurrentiels.
- Même si ces couvertures déjà fort étendues constituent un gage indéniable de sécurité pour vos biens, vous pouvez aussi opter pour des formules de type « Tous Risques » qui vous offrent une protection optimale vu qu'elles prévoient que tout ce qui n'est pas explicitement exclu dans le contrat d'assurance est couvert.



Auto

- Pour votre véhicule, à usage privé ou professionnel, vous bénéficiez des meilleures garanties à des conditions tarifaires exclusives. Au-delà de cela, notons comme avantages complémentaires l'Assistance Accident Belgique gratuite 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (dépannage, remorquage, retour au domicile), un véhicule de remplacement pendant les réparations, même si vous êtes en tort.
- Devis gratuit** en ligne sur www.grassavoie.be



Assurance Voyages

- Il s'agit d'une assurance voyage mondiale exclusive et multi-risques composée sur mesure pour vous et votre famille à des conditions exceptionnelles !
- Couverture « full options » : vous bénéficiez non seulement des garanties classiques étendues (frais médicaux jusqu'à 400.000 €, rapatriement, ...) mais aussi d'une intervention en cas de perte, vol, destruction de vos bagages, retard de votre avion, accident individuel et beaucoup plus encore...
- Asclepios Travel Select vous offre une couverture de très haut niveau, 24 heures sur 24, tout au long de l'année, aussi bien pour vos voyages privés que professionnels, ce qui rend cette assurance fiscalement déductible !



Vos autres assurances privées

- Vous bénéficiez également de conditions avantageuses en assurances vol, responsabilité civile (familiale), protection juridique, personnel domestique et assistance.

